

## Séance du Grand Conseil

Mardi 25 août 2015

de 14 h.00 à 17 h.00

**Procès-Verbal**

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
	1.	<p>Communications</p> <p>Mme la Présidente félicite M. le député Nicolat Rochat Fernandez, qui a épousé Mme Emilie Stauffer le 13 août, ainsi que l'équipe de football du Grand Conseil pour son tournoi des Grands Conseils le 22 août à Schwyz. Elle lit la lettre de démission de Mme la députée Patricia Dominique Lachat et lui rend hommage.</p>			
	2.	<p>Dépôts</p> <p>Interpellations : (15_INT_405) Josée Martin, (15_INT_406) Cédric Pillonel, (15_INT_407) Claude-Alain Voiblet, (15_INT_408) Alice Glauser, (15_INT_409) Bastien Schobinger, (15_INT_410) Olivier Epars, (15_INT_411) Vassilis Venizelos, (15_INT_412) Jean-François Thuillard, (15_INT_413) José Durussel, (15_INT_414) Stéphane Montangero, (15_INT_415) Philippe Jobin, (15_INT_416) Werner Riesen, (15_INT_417) Nicolas Rochat Fernandez, (15_INT_418) Jean-Yves Pidoux.</p> <p>Motion : (15_MOT_069) Jean-Yves Pidoux.</p> <p>Postulats : (15_POS_131) Mathieu Blanc, (15_POS_132) Fabienne Freymond Cantone, (15_POS_133) Jean-Yves Pidoux, (15_POS_134) Fabienne Despot.</p>			
TRAITE	3.	(GC 162) Rapport du Bureau du Grand Conseil et prestation de serment de MM. Philippe Clivaz, Manuel Donzé, Philippe Krieg, et Mmes Lena Lio et Muriel Thalmann, nouveaux députés	GC	Podio S.	
RENV-CE	4.	(15_INT_402) Interpellation Michel Miéville - Uber-POP qui paie les charges sociales et assume les responsabilités ! (Développement)			
RENV-CE	5.	(15_INT_403) Interpellation Jean-Marie Surer et consorts - A quand la fin des "mariages d'exception" ? (Développement)			

**Procès-Verbal**

OA = objet adopté sans modification  
 OA+M = objet adopté avec modification  
 RET = objet retiré  
 REF = objet refusé  
 REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière  
 TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps  
 RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information  
 RENV-SD = objet renvoyé suite débat  
 RENV-COM = objet renvoyé en commission  
 RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
OA	6.	(237) Exposé des motifs et projet de décret accordant au Conseil d'Etat un crédit d'ouvrage de CHF 3'550'000.- pour financer la réalisation de la modification d'un carrefour avec création d'une voie de présélection pour les transports publics, la création d'un trottoir mixte et la réfection de la route sur la RC 1 à Dully(1er débat)  (1er débat) : entrée en matière acceptée à l'unanimité. Art. 1 accepté. Art. 2 accepté. Fin du 1er débat. Une demande de 2e débat immédiat est présentée et acceptée avec quelques oppositions (majorité des $\frac{3}{4}$ requise). (2e débat) : art. 1 accepté. Art. 2 accepté. Fin du 2e débat. En vote final à la majorité absolue, le projet de décret est adopté à l'unanimité.	DIRH.	Modoux P.	
OA	7.	(238) Exposé des motifs et projet de décret accordant au Conseil d'Etat un crédit-cadre de CHF 10'000'000.- pour financer les travaux de construction de la deuxième étape des ouvrages de protection contre les chutes de pierres de la RC 705 entre Aigle et Les Mosses et de la RC 706 entre le carrefour RC 705 – 706 et le pont d'Aigremont (1er débat)  (1er débat) : entrée en matière acceptée à l'unanimité. Art. 1 accepté. Art. 2 accepté. Fin du 1er débat. Une demande de 2e débat immédiat est présentée et acceptée avec une opposition et deux abstentions (majorité des $\frac{3}{4}$ requise). (2e débat) : art. 1 accepté. Art. 2 accepté. Fin du 2e débat. En vote final à la majorité absolue, le projet de décret est adopté par 93 oui et 1 abstention.	DIRH.	Modoux P.	
TRAITE	8.	(14_INT_293) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Catherine Labouchère - Comment peut-on répondre aux critiques faites aux marchés publics ?	DIRH.		
RENV-CE	9.	(15_INT_404) Interpellation Dominique Bonny et consorts - Boisement de l'Orbe supérieure ? De l'ombre pour les poissons ! (Développement)			
RENV-COM	10.	(15_POS_130) Postulat Laurent Miéville et consorts pour une politique de sensibilisation pré-universitaire à l'entrepreneuriat (Développement et demande de renvoi à commission avec au moins 20 signatures)			

Séance du Grand Conseil

Mardi 25 août 2015

de 14 h.00 à 17 h.00

**Procès-Verbal**

OA = objet adopté sans modification  
 OA+M = objet adopté avec modification  
 RET = objet retiré  
 REF = objet refusé  
 REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière  
 TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps  
 RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information  
 RENV-SD = objet renvoyé suite débat  
 RENV-COM = objet renvoyé en commission  
 RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
OA+M	11.	<p>(129) Exposé des motifs et projet de loi sur la pédagogie spécialisée (LPS)                      et Rapports du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur                      - le postulat Bernard Borel pour l'amélioration et la clarification de la prise en charge financière des troubles du langage et de la communication dans le préscolaire (06_POS_205)                      - le postulat Bernard Borel et consorts pour une prise en charge optimale des enfants sourds (06_POS_225)                      - le postulat Catherine Labouchère et consorts – Les conséquences de la RPT en matière de prestations de pédagogie spécialisée, notamment en matière logopédique – un bilan est nécessaire (11_POS_243)                      - le postulat Elisabeth Ruey-Ray demandant un état des lieux de la prise en charge des enfants autistes dans le canton de Vaud et des soutiens accordés à leurs familles et une analyse de la possibilité de développer des Unités d'accueil temporaire (UAT) aptes à accueillir notamment des adolescents (11_POS_303)                      et                      Réponses du Conseil d'Etat à                      - l'interpellation Catherine Roulet : "Un accueil parascolaire pour tous" (11_INT_548)                      - la détermination Laurence Cretegy : Mise en place d'un soutien aux élèves scolarisés et en formation professionnelle souffrant d'un trouble cognitif spécifique "dys" (12_INT_051)                      (2ème débat)</p> <p>(2ème débat) : art. 1 accepté. Art. 2 accepté. Art. 3, al. 7, amdt com accepté à l'unanimité. Art. 3 amendé accepté (=&gt; 3ème débat). Art. 4, al. 2, amdt com accepté par 62 oui, 34 non, 11 abstentions. Art. 4 amendé accepté par 61 oui, 32 non et 14 abstentions (=&gt; 3ème débat). Art. 5 accepté. Art. 6 accepté. Art. 7 accepté. Art. 8 accepté. Art. 9 accepté. Art. 10 accepté. Art. 11 accepté. Art. 12 accepté. Art. 13 accepté. Art. 14 accepté. Art. 15 accepté. Art. 16 accepté. Art. 17 accepté. Art. 18 accepté. Art. 19 accepté. Art. 20 accepté. Art. 21, titre, amdt com accepté à l'unanimité ; al. 2, amdt com (oui) opposé à amdt Oran (non) : la version de la commission est préférée par 90 voix contre 8 et 6 abstentions ; amdt com accepté par 96 oui, aucun non et 13 abstentions ; art. 21 amendé accepté à l'unanimité avec 5 abstentions (=&gt; 3ème débat). Art. 22 accepté. Art. 23 accepté. Art. 24 accepté. Art. 25 accepté. Art. 26 accepté.</p>	DFJC.	Podio S.	

## Séance du Grand Conseil

Mardi 25 août 2015

de 14 h.00 à 17 h.00

**Procès-Verbal**

OA = objet adopté sans modification  
 OA+M = objet adopté avec modification  
 RET = objet retiré  
 REF = objet refusé  
 REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière  
 TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps  
 RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information  
 RENV-SD = objet renvoyé suite débat  
 RENV-COM = objet renvoyé en commission  
 RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
		Art. 27 accepté. Art. 28, al. 4, amdt com accepté par 103 oui. Art. 28 amendé accepté à l'unanimité (=> 3ème débat). Art. 29 accepté. Art. 30 accepté. Art. 31, al. 3, amdt CE accepté à l'unanimité. Art. 31 amendé accepté à l'unanimité. Art. 32 accepté. Art. 33, al. 2, amdt com accepté par à l'unanimité. Art. 33 amendé accepté par à l'unanimité (=> 3ème débat). Art. 34 accepté. Art. 35, al. 4 amdt com accepté par l'unanimité. Art. 35 amendé accepté à l'unanimité (=> 3ème débat). Art. 36 accepté. Art. 37 accepté. Art. 38 accepté. Art. 39 accepté. Art. 40 accepté. Art. 41 accepté. Art. 42 accepté. Art. 43 accepté. Art. 44 accepté. Art. 45 accepté. Art. 46 accepté. Art. 47 accepté. Art. 48 accepté. Art. 49 accepté. Art. 50 accepté. Art 51 accepté. Art. 52 accepté. Art. 53 accepté. Art. 54 accepté. Art. 55 accepté. Art. 56 accepté. Art. 57 accepté. Art. 58 accepté. Art. 59 accepté. Art. 60 accepté. Art. 61, amdt Mahaim accepté par 65 oui, 43 non et 7 abstentions. Art. 61 amendé accepté par 75 oui, 37 non et 7 abstentions. Art. 62 accepté. Art. 63 accepté. Art. 64 accepté. Art. 64 bis accepté. Art. 65, al. 1, amdt Oran-Mahaim refusé par 26 oui, 75 non et 9 abstentions. Art. 65 accepté par 98 oui, zéro non et 10 abstentions. Art. 66 accepté. Art. 67 accepté. 3e débat à suivre.			
RENV-T	12.	(13_POS_051) Postulat François Brélaz - Augmentons le nombre des logopédistes collaborateurs de l'Etat !	DFJC, DSAS	Grandjean P. (Majorité), Démétriadès A. (Minorité)	01/09/2015
RENV-CE	13.	(15_POS_103) Postulat Filip Uffer et consorts pour une politique de formation continue en faveur des Adultes aînés  Les conclusions du rapport de la commission sont adoptées par 85 oui, 20 non et 3 abstentions (prise en considération partielle du postulat et renvoi au Conseil d'Etat).	DFJC	Ruch D.	
RENV-T	14.	(15_INT_347) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Frédéric Borloz - Politique et école vaudoise : deux poids, deux mesures ?	DFJC.		01/09/2015
RENV-T	15.	(15_INT_338) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Frédéric Borloz - Prosélytisme et culture générale à l'EPSIC	DFJC.		01/09/2015

Le (La) président-e :

Le (La) secrétaire :